

**PRÉFECTURE DE MBERE: AVIS
D'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT N° 003/A0N0/
PREFECTURE-MB/CDPM-MB/2021 DU
31 DEC 2020 POUR LES TRAVAUX
DE CONSTRUCTION DE DEUX (02)
MINI-ADDUCTIONS EN EAU
POTABLE DONT UN (01) AU
QUARTIER HAOUSSA ET UN (01)
AU QUARTIER ZANDABA II DANS
LA VILLE DE MEIGANGA,
ARRONDISSEMENT DE MEIGANGA,
DEPARTEMENT DE MBERE, REGION
DE L'ADAMAOUA.**

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Dans le cadre du Budget d'Investissement Public MINEPAT, exercice 2021, le Préfet du Département du Mbéré, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert, relatif aux travaux de construction de deux (02) Mini-Adductions en eau potable dont un (01) au quartier HAOUSSA et un (01) au quartier ZANDABA II dans la ville de Meiganga, Arrondissement de Meiganga, Département du Mbéré, Région de l'Adamaoua.

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, comprennent :

- L'étude et l'implantation géophysique ;
- La foration dans les terrains sédimentaires et les zones de socle ;
- L'équipement du forage constitué de tubages type pleins et crépinés, le sabot de pied, le massif filtrant en gravier calibré, le géotextile dans les zones sédimentaires, le bouchon d'argile, le tout-venant, la cimentation de tête ;
- Les opérations connexes (le soufflage et le développement à l'air lift, les essais de pompage, la désinfection) ;
- Construction du château (superstructure et pose des cuves) ;
- Réalisation du réseau de distribution comprenant deux (02) bornes fontaines ;
- La fourniture et installation d'une pompe solaire et accessoires ;
- Prélèvement et acheminement des échantillons d'eau au Laboratoire agréé pour analyses en présence d'Inspecteur Assermenté de l'eau ;
- La formation de 02 artisans réparateurs ;
- La fourniture d'une caisse à outils ;
- La production des dossiers techniques.

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel des prestations est de quarante millions.

4. Délai de livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation desdits travaux est de cent-vingt (120) jours.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises de droit Camerounais pré-qualifiées, ayant une

expérience avérée dans le domaine de l'hydraulique pour des projets de même envergure.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont financés par le BIP MINEPAT, exercice 2021, d'une dotation globale FCFA : QUARANTE MILLIONS (40 000 000) TTC. imputation budgétaire : 94 709 07 110000 2246.

7. Consultation du dossier

Le Dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Préfecture de Meiganga, ou à la Délégation Départementale de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire du Mbéré dès publication du présent Avis.

8. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Préfecture de Meiganga (Secrétariat du Préfet), dès publication du présent Avis contre le versement d'une somme non remboursable de soixante Mille (60.000) F CFA payable à la Recette des Finances de Meiganga.

9. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Préfecture, secrétariat particulier du Préfet contre récépissé, au plus tard le 01 FEV 2021 à 13 heures et devra porter la mention :

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N° 003/AON0/PREFECTURE-MB/CDPM-MB/2021 DU 31 DEC 2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) MINI-ADDUCTIONS EN EAU POTABLE DONT UN (01) AU QUARTIER HAOUSSA ET UN (01) AU QUARTIER ZANDABA II DANS LA VILLE DE MEIGANGA, ARRONDISSEMENT DE MEIGANGA, DEPARTEMENT DE MBERE, REGION DE L'ADAMAOUA. FINANCEMENT ; BIP MINEPAT, EXERCICE 2021 IMPUTATION : 94 709 07 110000 2246 A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT

10. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO et d'un montant de Huit Cent Mille (800 000) Francs CFA et valable pendant trente (30) jours après la date limite de remise des offres.

11. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO et d'un montant de Huit Cent Mille (800 000) Francs CFA et valable pendant trente (30) jours après la date limite de remise des offres.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement être en cours de validité et dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre en charge des finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres.

12. Ouverture des plis

L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu en un (01) seul temps le 01 FEV 2021 à 14 heures par la Commission Départementale de Passation des

Marchés, dans la Salle des Conférences de la Préfecture de Meiganga.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou se faire représenter par une personne dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

13. Critères d'évaluation

PRINCIPAUX CRITERES ELIMINATOIRES

- Absence de la Caution de Soumission Oui/Non
- Absence d'une pièce administrative au-delà de 48 heures Oui/Non
- Présentation de l'offre Oui/Non
- Régime fiscal : réel ou simplifié Oui/Non
- Accès à une ligne de crédit ou la disponibilité des ressources financières propres Oui/Non.
- Le soumissionnaire a présenté une attestation bancaire de disponibilité d'une ligne de crédit ou de fonds pouvant lui permettre, en cas d'adjudication, de préfinancer les travaux à réaliser Oui/Non
- Références de l'entrepreneur
- Le soumissionnaire a présenté des références suffisantes (nombre de projets réalisés) dans les travaux de réalisation des mini-adductions en eau potable de trois (03) dernières années Oui/Non
- Disponibilité du matériel et des équipements appropriés
- Le soumissionnaire a présenté une liste satisfaisante des moyens logistiques. matériels lourds (atelier de forage, compresseur, véhicule de liaison), petits matériels de chantier (sonde, électropompe, poste de soudure, caisse à outils, matériel de plomberie) Oui/Non
- Expérience du personnel d'encadrement
Le soumissionnaire a présenté une liste satisfaisante des personnels clés (conducteur des travaux, chef de chantier, responsable des études géophysique et/ou des implantations des forages, responsable du développement

des forages et des essais de pompage, chef d'équipe des mécaniciens, chef foreur) Oui/Non

▪ Programme d'exécution Oui/Non

▪ Visite du site Oui/Non

Le non-respect de trois (03) critères entraînera l'élimination de l'offre.

PRINCIPAUX CRITERES DE QUALIFICATION

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- le chiffre d'affaires de l'Entreprise pour les trois (03) dernières années;
- l'accès à une ligne de crédit ou la disponibilité des ressources financières propres;
- les références de l'Entreprise dans le domaine de l'Hydraulique Rurale.
- la disponibilité du matériel et des équipements appropriés;
- l'expérience du personnel d'encadrement et d'exécution de l'Entreprise ;
- attestation de visite de site signée sur l'honneur par le soumissionnaire ;
- le devis estimatif et quantitatif des travaux.
- Le non-respect de trois (03) critères entraînera l'élimination de l'offre.

14. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-distante en incluant l'échéant les rabais proposés.

15. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date

limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Préfecture de Meiganga ou à la Délégation Départementale de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire du Mbéré.

MEIGANGA le 31 Décembre 2020

Le PRÉFET
NOUHOU BELLO

[Télécharger le DAO](#)